



BILLARD-CLUB DE LA VIE

Tél. 02.51.55.61.81 Mail : billardclubvie@wanadoo.fr
Site - <https://www.billardclubvie.fr>

Salle du Marais - Rue des Marais Salants
85800 Saint Gilles Croix de Vie

Compte-rendu de la réunion du comité directeur du 08 janvier 2024.

Ordre du jour:

- 1) Bilan de la collaboration avec le club de l'amitié (retraite sportive).
- 2) Formation des compétiteurs.
- 3) Organisation de la finale et du repas "vétérans" (les dates de ces deux événements ne sont pas encore fixées).
- 4) Galette des rois (et des reines...).
- 5) Questions diverses.

Présents : Messieurs Baranger, Duranteau, Hugel, Oswald, Sciou, Servadei, Simon, Werlé.

Sous la présidence de Monsieur Simon, M. Oswald étant secrétaire, la séance est ouverte à 9 heures 35.

- 1) Bilan de la collaboration avec le club de l'amitié (retraite sportive).

La collaboration avec nos amis de la retraite sportive a été très fructueuse :

-Six adhésions ont été enregistrées.

-le travail de formation effectué par notre camarade Jean Norais a été particulièrement efficace et apprécié par les participants, membres du club de l'amitié.

Le comité directeur remercie Jean pour son engagement bénévole.

2) Formation des compétiteurs.

Les capitaines qui le souhaitent peuvent organiser des séances de formation avec les joueurs de leur équipe.

-travail autour d'une famille de points, d'une position...

-arbitrage.

Ces séances peuvent avoir une fréquence régulière (une fois par mois par exemple).

3) Organisation de la finale et du repas "vétérans" (les dates de ces deux événements ne sont pas encore fixées).

Comme il est indiqué dans l'intitulé ci-dessus, nous sommes en attente des dates de ces deux événements (fixées par le C.D.S.B.V.).

Il est envisagé, pour la finale « vétérans » de demander le prêt d'un barnum auprès de la ville de Saint Gilles croix de Vie et de s'adresser à un traiteur pour le repas des compétiteurs finalistes.

En ce qui concerne le repas « vétérans », celui-ci devrait se tenir au restaurant « le Pouct'on ». Un spectacle sera proposé à cette occasion.

Une animation, le matin (visite de la conserverie de Saint Gilles croix de Vie, par exemple) est également envisagée.

4) Galette des rois (et des reines...).

La date retenue pour cet événement est celle du 23 janvier 2024, à 18 heures dans les locaux du club. Le courriel suivant a déjà été adressé à tous les adhérents du club :

« Afin de fêter ensemble la nouvelle année, nous vous espérons nombreuses et nombreux, le 23 janvier 2024, à partir de 18 heures dans les locaux du club, pour partager la traditionnelle galette des rois (et des reines bien sûr).

Cette date a été fixée par le comité directeur qui s'est réuni le 08 janvier. Un compte-rendu plus détaillé de cette réunion vous parviendra dans quelques jours.

Pour organiser au mieux cet événement, nous vous remercions de nous faire savoir (par courriel ou directement au club auprès de Bernard ou de moi-même), si vous pensez être présents lors de cette rencontre amicale (accompagné(e)s ou non). Votre réponse devra nous parvenir avant le 19 janvier. »

Un tableau est également mis à la disposition des membres du club pour confirmer leur inscription à cette réunion conviviale (à côté du billard n°4).

5) Questions diverses.

A) Il est rappelé à tous les membres du club, qu'il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux du club.

B) Le comité directeur, à la demande d'un de ses membres, souhaite clarifier les situations dans lesquelles un joueur ou un membre du comité directeur peut être indemnisé.

A l'unanimité, le comité directeur adopte les dispositions suivantes à ce sujet :

-lors des compétitions « vétérans », les joueurs sont remboursés de leur repas à hauteur de 10 euros, le conducteur, en cas de rencontre à l'extérieur perçoit une indemnité de 0,23 euro par kilomètre.

-lors des compétitions « ranking » (matches de classement), les joueurs sont remboursés de leur repas (10 euros) et de leurs frais kilométriques (0,23 euro/km, si rencontre extérieure), à hauteur de 100 euros maximum par saison sportive.

-les arbitres et directeurs de jeu, lorsqu'ils sont convoqués par le club, sont remboursés de la totalité de leur repas (dans le cas où la compétition se déroule sur une journée entière).

-seul le président du club est défrayé (repas et frais kilométrique), s'il assiste à une finale.

- C) Un membre du comité directeur souhaite que le club (le sujet a été abordé lors de notre précédente réunion) organise une journée « excursion » et renoue avec la tradition qui consistait à rassembler les membres du club autour d'un repas-spectacle. Messieurs Baranger, Hugel, Simon et Werlé sont chargés de soumettre les propositions à ce sujet, lors d'un prochain comité directeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20.

Le président : B. Simon.

Le secrétaire : F. Oswald.